033-213300692-20160315-150316-16-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

DOSSIER N° 16:

ASSOCIATION NUAGE BLEU –
CONVENTION POUR L'ACCUEIL
D'ENFANTS DU BOUSCAT EN
SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE
SA STRUCTURE D'ACCUEIL
OCCASIONNEL SPECIALISEE –
AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

Présents: Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 28

Absent: 0

Excusés: 7

Excusés avec procuration: Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaël LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSEQ), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent:

Secrétaire : Didier BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

DOSSIER N°16:

ASSOCIATION NUAGE BLEU – CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS DU BOUSCAT EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE SA STRUCTURE D'ACCUEIL OCCASIONNEL SPECIALISEE – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR: Bérengère DUPIN

La Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Nuage Bleu, gestionnaire d'un multi accueil spécialisé situé 3 rue Samuel Kirsz à Bordeaux (proche Place Ravezie).

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie et dont l'intégration en structure d'accueil traditionnelle ne peut s'envisager sur le territoire de résidence. A ce jour, l'association accueille 2 enfants bouscatais.

L'accueil concerne des enfants âgés de 16 mois à 6 ans. L'association dispose d'un agrément du Conseil Général en date du 19 juillet 2013.

Dans le cadre de ce partenariat, chaque accueil fait l'objet d'une demande d'inscription préalable au nom de l'enfant, complétée d'un protocole nominatif précisant la durée hebdomadaire d'accueil et la participation financière demandée à la Ville du Bouscat. Ces documents sont signés par la famille, la directrice de l'association et l'adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance.

La convention annuelle proposée aux communes signataires fixe :

- Une participation annuelle forfaitaire calculée à partir du nombre d'enfants de moins de 6 ans de la commune. Elle s'élève à 1 700 € pour le Bouscat.
- Une participation à l'acte (heure d'accueil) fixée à 9,80 € au lieu de 18 € pour les communes non adhérentes.

Ainsi.

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention proposé par l'association Nuage Bleu pour l'année 2016 ci-annexé,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Article 1:

Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2:

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite conventions et tout

document utile dans ce dossier,

Article 3:

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE

Patrick BOBET

_